

le Raid des Hauts de Feuilly

Dimanche 19 Mars 2023

Inscription Manche N°1

Lieu de rendez-vous Manche N°1

le Raid de Sacuny

Dimanche 02 Avril 2023

Inscription Manche N°2

Lieu de Rendez-vous Manche N°2

le Raid Dizimolan

Dimanche 04 Juin 2023

Inscription Manche N°3

Lieu de rendez-vous Manche N°3



TROPHEE CYCLES WHEEL

En 3 Manches

Manche 1 :

le Raid des Hauts de Feuilly

Dimanche 19 Mars 2023

Parc des Hauts de Feuilly

A St Priest

Manche 2 :

le Raid de Sacuny

Dimanche 02 Avril 2023

Parc de Sacuny

A Brignais

Manche 3 :

le Raid Dizimolan

Dimanche 04 Juin 2023

Au Clos de Dizimieu

A Dizimieu

Course open

ouverte à tous

Course VTT XC

Gymkhana pour les enfants

RENSEIGNEMENTS :

teamcycleswheel38@sfr.fr / 06.26.31.54.26



Règlement du Trophée Cycles Wheel 2023

Tout compétiteur s'engageant sur une des épreuves du Trophée Cycles Wheel (TCW) est censé connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

Tout concurrent suspendu dans une fédération quelle qu'elle soit, ne pourra participer aux épreuves du TCW.

I - LES EPREUVES

Le Trophée Cycles Wheel est organisé sous l'égide de la FSGT 69.

Les épreuves du TCW sont ouvertes aux licenciés et aux non licenciés. Pour les non-licenciés, Un certificat médical de moins d'un an et de non-contre-indication à la pratique du VTT en compétition est obligatoire et devra être remis sur chaque manche.

Les coureurs licenciés autre que la FSGT, ainsi que les coureurs non-licenciés ne seront pas classés au classement général du Trophée Cycles Wheel.

Les coureurs non-licenciés pourront participer à une manche ou à la totalité du TCW, uniquement sur la saison en cours et ne pourront participer au Trophée Cycles Wheel les années suivantes que s'ils sont devenus licenciés.

Une Autorisation Parentale sera exigée pour tous coureurs mineurs.

Lors du retrait de la plaque de cadre, les licenciés devront présenter leur licence et la laisseront en caution des plaques et des transpondeurs, pour les non-licenciés une pièce d'identité sera demandée.

Les différents classements prendront en compte tous les compétiteurs, licenciés ou non. Sauf le Classement général du TCW qui concernera que les licenciés FSGT.

	DATES	Lieu	VILLES	Club
Trophée Cycles Wheel Manche N° 1 : Raid des Hauts de Feuilly	19/03/23	Parc des Hauts de Feuilly	St Priest	ECSP
Trophée Cycles Wheel Manche N° 2 : Raid de Sacuny	02/04/23	Parc de Sacuny	Brignais	ECDO
Trophée Cycles Wheel Manche N° 3 : Raid Dizimolan	04/06/23	Clos de Dizimieu	Dizimieu	TCW

II – CATEGORIES

Les catégories servant à établir les classements sont les suivantes et numérotées comme suit :

1	À	30	Poussins M/F 7/8 ans
31	À	60	Pupilles M/F 9/10 ans
61	À	90	Benjamins M/F 11/12ans
91	À	120	Minimes M/F 13/14 ans
121	À	150	Féminines + de 17 ans
151	À	160	Tandems Hommes
161	À	170	Tandems Mixtes
171	À	200	Cadets M/F 15/16 ans
201	À	250	Juniors M 17/18 ans
251	À	300	Espoirs M 19/22 ans
301	À	350	Séniors M 23/39 ans
351	À	400	Vétérans M 40/49 ans
401	À	450	Super Vétérans M 50/59ans
451	À	500	Anciens + de 60 ans

Ce tableau est donné à titre indicatif. Il pourra faire l'objet de modification si l'organisateur de la manche le décide.

III – INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent exclusivement par internet sur : <https://www.chronometrage.com/> jusqu'au vendredi 14H00 précédant l'épreuve pour toutes personnes répondant aux conditions de l'article I – Epreuves. En cas d'annulation, l'organisation s'engage à rembourser les compétiteurs déductions faites des frais de transaction.

IV - DROIT A L'IMAGE

Sauf avis expressément formulé par écrit aux organisateurs, les participants au TCW autorisent l'organisation à utiliser dans le cadre de l'épreuve, les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, y compris sur les documents publicitaires.

V – MATERIEL

Les VTT admis dans les épreuves du TCW devront répondre aux normes UCI en vigueur. Les vélos de cyclocross, de Gravel et VAE ne sont pas autorisés. L'assistance technique est autorisée Uniquement dans la zone prévue à cet effet (si prévue par l'organisateur). Elle consiste à la réparation ou au changement de toute pièce à l'exception du cadre (aide extérieure autorisée dans cette zone).

La plaque de cadre avec puce remise le jour de l'épreuve doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité et restituée à l'organisation en fin d'épreuve. Les oreillettes sont interdites, tout comme les caméras, et ce quel que soit le point d'ancrage.

VI – EQUIPEMENT

Le port du casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve y compris pendant l'échauffement et les reconnaissances du parcours. Le maillot de champion national FSGT, le maillot de champion régional FSGT et le maillot de champion départemental FSGT seront acceptés sur l'épreuve.

VII – CIRCUITS

Des pointages intermédiaires pourront être mis en place sur les différents parcours.

Tous concurrents pris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou tout autre moyen déloyal pour obtenir Un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course.

Les parcours pourront être aménagés suivant les conditions climatiques.

Le coureur est censé connaître l'itinéraire officiel de l'épreuve, le nombre de tours pour sa catégorie, et est seul responsable de son parcours.

L'organisateur se réserve toutefois le droit d'annuler ou d'arrêter la manche en cas de conditions mettant en cause la sécurité des concurrents ou des spectateurs.

Chaque vététiste se doit de respecter l'environnement. Les déchets (tubes, papiers, etc.), devront être conservés dans la poche ou déposés dans la Zone éventuellement prévue à cet effet. Les commissaires se réservent le droit de pénaliser les coureurs concernés.

Tout vététiste ou dirigeant se montrant incorrect envers les commissaires, organisateurs pourra se voir mis hors course, disqualifié ou sanctionné par le collège des commissaires.

VIII – DEPARTS, (Horaires, Distances, Dénivelé et Durée Maximale)

Les départs seront donnés comme le tableau ci-dessous l'indique :

Type d'épreuve	Catégories	Heure De Départ	Distances maximales	Dénivelé positif Maximal	Durée maximale
XCO	Minimes M/F 13/14 ans	09 :00	9 à 12 km	200m	35'
XCO	Cadets M/F 15/16 ans	09 :00	18-20 km	500m	1H
XCO	Féminines + de 17 ans	09 :00	30 km	600m	1H30'
XCO	Super Vétérans 50/59 ans	09 :00	30 km	750	1H45'
XCO	Anciens + de 60ans	09 :00	30 km	600	1H30'
XCO	Tandems et Tandems Mixtes	09 :00	30 km	750	1H45
Gymkhana	Poussins M/F 7/8 ans	11 :00			
Gymkhana	Pupilles M/F 9/10 ans	11 :00			
Gymkhana	Benjamins M/F 11/12ans	11 :00			
XCO	Poussins M/F 7/8 ans	14 :00	2 à 3 km	50m	10'
XCO	Pupilles M/F 9/10 ans	14 :00	4 à 5 km	100m	20'
XCO	Benjamins M/F 11/12ans	14 :00	6 à 7 km	150m	25'
XCO	Juniors M 17/18 ans	15 :00	30 km	750m	1H45'
XCO	Espoirs M 19/22 ans	15 :00	35 km	1000m	2H
XCO	Séniors M 23/39 ans	15 :00	35 km	1000m	2H
XCO	Vétérans M 40/49 ans	15 :00	35 km	1000m	2H

Les commissaires ou les organisateurs pourront selon l'épreuve modifier les modalités de départ.

IX – CLASSEMENTS

Lors de chaque épreuve, seront établis des classements par catégories et par temps.

Sera classé premier celui qui aura effectué le nombre de tours requis en un minimum de temps et ainsi de suite.

Tout coureur ayant franchi au moins une fois la ligne de chronométrage sera classé.

Pour le classement général, le coureur se verra affecté d'un nombre de points relatifs à sa place selon le barème ci-dessous :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Point	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Tout coureur ayant pris le départ et n'ayant jamais franchi la ligne de chronométrage se verra attribuer 5 points de participation.

En cas d'égalité de points des premiers, le mieux placé lors de la dernière manche organisée portera le maillot de leader.

A l'issue de chaque manche, chaque concurrent en tête au classement général de sa catégorie recevra une plaque de leader. Cette plaque lui sera prêtée lors de la cérémonie protocolaire, mais ne lui sera remis définitivement qu'au départ de la manche suivante, plaque qu'il devra posée lors de cette même manche.

Le classement général final sera établi en additionnant les points des 3 manches du TCW.

Un bonus de 10 points au classement général sera attribué aux concurrents qui auront participé aux 3 manches.

Sera déclaré vainqueur du classement général dans chaque catégorie, celui qui totalisera le plus de points sur les 3 manches (+ bonus éventuel) et ainsi de suite.

X – PENALITES

Une pénalité de 10 points sera appliquée dans les cas suivants :

- Le leader de chaque catégorie qui ne porterait pas le maillot de leader pendant l'épreuve excepté les champions départementaux, régionaux et nationaux FSGT).
- Comportement irrespectueux envers les commissaires et les bénévoles de l'organisation (qui pourront aller jusqu'à l'exclusion du coureur de la manche ou du Trophée Cycles Wheel)
- Projection de déchets sur l'enceinte sportive

Ces pénalités sont cumulatives et seront appliquées sur le total des points du classement général uniquement. Une pénalité de 10 points sera appliquée à tous les pilotes se présentant au podium sans leur maillot de club ou ne se présentant pas au podium.

Ces pénalités seront appliquées sur le total des points du classement général.

XI – RECLAMATIONS

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres participants doivent être déposées par écrit et signées du pilote dans un délai de 45 minutes après son arrivée. Un collège de commissaires règlera le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrents mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires. Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans Un délai de 24 heures à compter de la publication de celui-ci.